

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 OCTOBRE 2005 A 20 HEURES

PRESENTS : M.M. PIETTE, Bourgmestre ;

DUMONT, ANCION, DE WOUTERS, BOCART, Echevins
de MONTPELLIER, BENIS, MOUTON, DEKONINCK, BINAME, GAILLARD, FAELES-
VAN ROMPU, COLOT, RONDIAT, PUISSANT-BONATO, DUBOIS, GILLES, Conseillers
Et Mme SEPTON, Secrétaire Communale.

LE CONSEIL,

1° PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : A l'unanimité ; APPROUVE : le procès-verbal de la séance précédente.

2° ARRETES DE POLICE : RATIFICATION : A l'unanimité ; RATIFIE : divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre

3° COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL -ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE : Vu la candidature de Mme Anne FREBUTTE d'Anhée ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : sur l'adhésion de l'intéressée en tant que nouveau membre au sein de la Commission Locale de Développement Rural telle que constituée par délibération du Conseil Communal en date du 7 juin 2004.

4° SUBVENTION POUR LE MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT D'UN CONSEILLER EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN URBANISME : Vu l'arrêté du 17/07/2003 du Gouvernement Wallon déterminant les modalités d'octroi de subventions aux communes pour l'engagement ou le maintien de l'engagement d'un ou de plusieurs conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme ; Attendu que le montant de la subvention est fixé forfaitairement à 12.000€ ; Attendu que le Collège Echevinal a décidé de rentrer un dossier de demande de subvention dans ce cadre pour le maintien du poste déjà existant de l'éco-conseillère ; Attendu qu'il est nécessaire pour que le dossier de demande de subvention soit complet que le Conseil Communal désigne à nouveau l'éco-conseillère en qualité de conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour que Mme Françoise WINDESHAUSEN, éco-conseillère, sous contrat à durée indéterminée soit désignée, pour 2005 et 2006, en qualité de conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme affectée au service communal de l'urbanisme.

5° FABRIQUE D'EGLISE : MODIFICATION BUDGETAIRE 2005 : AVIS : Par 11 voix pour et 4 abstentions (M.M. P. de MONTPELLIER, Y. MOUTON, O. CARLY et Mme GILLES ayant justifié leur abstention par le coût élevé de la réparation du chauffage du presbytère ayant engendré la présente modification budgétaire, ainsi que par le manque de détails quant à la réparation en elle-même) ;EMET : un avis favorable sur la modification budgétaire présentée par la fabrique d'église de Bioul, pour le service ordinaire de l'exercice 2005, se résumant comme suit : dépenses en plus : 1.250,80€ ; dépenses en moins : 1.250,80€. Une intervention communale extraordinaire du même montant sera prévue via une modification budgétaire du service extraordinaire de l'exercice en cours.

6° FABRIQUE D'EGLISE : BUDGET 2006 : AVIS : A l'unanimité ; EMET : un avis favorable sur le budget 2006 de la Fabrique d'église de Bioul, résumé comme suit :

	<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
--	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	-----------------

Bioul	31.294,53	31.294,53	0	17.182,29
-------	-----------	-----------	---	-----------

7° REGLEMENT GENERAL SUR LES BATISSES EN SITE RURAL : DECISION : Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural ou RGBSR, initié par la Région Wallonne, a pour but de veiller à l'intégration urbanistique des habitations. Il poursuit un double objectif qui consiste d'une part à fixer une ligne de conduite pour la protection des bâtiments anciens, en visant la sauvegarde des bâtiments existants de qualité, la requalification des bâtiments dégradés et la valorisation du patrimoine bâti grâce à l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans leur environnement proche, en référence à l'architecture traditionnelle régionale. Il s'agit de l'objectif patrimonial du RGBSR. D'autre part, il veille à la maîtrise des ensemble bâtis par : la gestion parcimonieuse du sol (lutte contre le gaspillage d'espace), la continuité de la structure du village (prolongement des fronts de bâtisses) et l'intégration de l'architecture contemporaine. Il s'agit de l'objectif urbanistique du RGBSR. La Wallonie est découpée en 8 régions agro-géographiques, dans lesquelles le patrimoine et plus particulièrement l'habitat traditionnel possède sa propre typologie. Les dispositions architecturales et urbanistiques du RGBSR sont adaptées à ces différentes régions agro-géographiques. En ce qui concerne notre commune, nous figurons dans la région du Condroz. Une visite de tout le territoire communal a été organisée avec un agent compétent de la Région Wallonne et les membres de la CLDR (Commission Locale de Développement Rural) ; Etant entendu, pour répondre aux différentes remarques des conseillers V. GILLES et O. CARLY que le Collège veillerait à être vigilant sur les prescriptions qui découlent du RGBSR tout en gardant néanmoins une certaine souplesse vis-à-vis des candidats bâtisseurs ; qu'il veillerait aussi à maintenir également une cohérence urbanistique pour le reste du territoire qui ne tombe pas sous

l'application du RGBSR ; Etant entendu que, suivant la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture à qui la question a été posée, les Abbayes de Maredret et de Maredsous ne peuvent pas être intégrées au RGBSR, étant donné qu'il s'agit d'un règlement qui vise les bâtiments à caractère rural et d'habitat ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : sur le périmètre d'application du RGBSR tel que proposé : à savoir : les villages de Sosoye, Maredret, Salet, Haut-Le-Wastia, tout le centre d'Annevoie, y compris la rue de Marly et le hameau de Mossia.

8° JUMELAGE WARNANT-QUINÇAY : PROJET : DECISIONS : Dans le cadre du programme d'action communautaire pour la promotion de la citoyenneté européenne active, l'Administration Communale peut introduire un dossier de demande de subventions pour l'organisation de rencontre de citoyens via le jumelage de Warnant-Quinçay. Le programme présenté s'intègre dans une politique européenne à l'occasion du trentième anniversaire de ce jumelage ; l'objectif étant de consolider l'identité européenne au niveau local par la rencontre de deux comités de jumelage mais aussi de plusieurs confréries françaises et belges, représentées par les Confréries d'Europe pour la France et le Conseil Noble des Confréries Namuroises pour la Belgique. Le programme d'une durée de quatre jours visera à renforcer le dialogue et partager la diversité et le patrimoine culturels communs. A l'occasion du 30^{ème} anniversaire du jumelage, une manifestation « la Ronde des Produits du Terroir », ainsi que deux expositions l'une de photos « 30 ans d'amitié et de jumelage » et l'autre de valorisation de produits de Terroir de Poitou-Charentes seront organisées les 25, 26, 27 et 28 mai 2006 ; ceci devant permettre d'assurer une continuité de la rencontre entre citoyens et de promouvoir les échanges européens. Etant entendu qu'il faut cependant 50 personnes se déplaçant de Quinçay pour obtenir les subsides ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : 1° sur le programme et le dossier tels que présentés et 2° pour introduire une demande de subventions auprès de la Commission Européenne, pour cette organisation (4.500€).

9° AMENAGEMENT DE LA PLACE DE ROUILLON : DECISIONS : Vu le PCDR (plan Communal de Développement Rural) approuvé en février 2003 ; Attendu que l'avant-projet relatif aux travaux d'aménagement de la place de Rouillon à Annevoie a été soumis à deux reprises à la population locale en vue d'obtenir son aval ; Attendu que les membres de la CLDR ont approuvé, en date du 23/09/2004 ledit avant-projet ; Vu l'accord du Conseil Communal en date du 16/12/2004 sur l'avant-projet présenté ; Vu le crédit budgétaire d'un montant de 230.000€ prévu au service extraordinaire du budget 2005; Etant entendu qu'il serait tenu compte des trois garages riverains en construction lors de la réalisation des travaux d'aménagement ; Par 11 voix pour, 1 contre (M. de MONTPELLIER ayant justifié son opposition par le fait qu'initialement un accès aux jardins pour les piétons (via Bableuse) était prévu depuis la halte fluviale ; ceci n'étant plus repris au présent projet ; ce à quoi M. PIETTE répond que la commune va aménager des trottoirs par la rue des Jardins) et 3 abstentions (M. MOUTON, Mme GILLES et M. CALRY) ; MARQUE SON ACCORD : pour 1° approuver le projet relatif aux travaux d'aménagement de la Place de Rouillon à Annevoie tel que présenté et estimé au montant de 317.016,0675€, 2° que le marché public relatif à la réalisation de ces travaux d'aménagement soit passé par adjudication publique ; 3° que soit approuvé le cahier spécial des charges administratif et technique rédigé à cette fin ; 4° prévoir le cas échéant, une rectification du crédit prévu initialement lors d'une modification budgétaire, 5° charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires et 6° solliciter la liquidation des subsides (80%) auprès du Ministre wallon compétent.

10° MODIFICATIONS BUDGETAIRES 2005 : DECISION : Entendu l'exposé de M. L'Echevin des Finances, M. ANCIEN; Mme GILLES et M. CARLY, Conseillers, ayant rappelé la nécessité de créer du logement social ; M. L. PIETTE, Bourgmestre ayant cité les projets communaux appelés à se développer dans ce cadre ; Etant entendu, pour répondre à la demande de M. le Conseiller MOUTON que les services du B.E.P. seraient interpellés au sujet de la bonne application du règlement concernant le ramassage des immondices et questionnés par rapport aux personnes qui remplissent trop leur conteneur à puce ou qui déposent des sacs poubelle à côté de celui-ci ; Par 11 voix pour et 4 abstentions (M.M. de MONTPELLIER, MOUTON, Mme GILLES et M. CARLY) ; APPROUVE : 1° la modification budgétaire n°3 du service ordinaire de l'exercice 2005 se résumant comme suit : recettes en plus : 132.240,03€; dépenses en plus : 378.216,35€; dépenses en moins : 86.376,43€ ;le nouveau boni étant ramené à 66.473,50€.

Par 11 voix pour et 4 abstentions (M.M. de MONTPELLIER, MOUTON, Mme GILLES et M. CARLY) ; APPROUVE : 2° la modification budgétaire n°4 du service extraordinaire de l'exercice 2005 se résumant comme suit : recettes en plus 213.248,05€; dépenses en plus : 216.524,34€; dépenses en moins : 3.276,29€ ; cette modification budgétaire étant présentée en équilibre recettes-dépenses aux montants de 4.226.654,33€. -----

10° BIS : A LA DEMANDE DU GROUPE MR : Asbl MAREDRET ANIMATION : En juin prochain, les contrats d'emploi des deux animateurs de l'asbl Maredret Animation prendront fin. Actuellement, aucune garantie n'est offerte quant à la prolongation éventuelle des contrats de travail et, partant, des activités de l'asbl. Etant donné que d'importants travaux d'investissements ont été consentis dans le village de Maredret, que par ailleurs les travaux d'aménagement du bâtiment accueillant l'asbl sont en cours, que ceux-ci permettront notamment d'améliorer l'accueil et de développer les activités, Mme GILLES et M. CARLY, Conseillers Communaux, souhaitent savoir quelles solutions sont envisagées par le Collège pour pérenniser les contrats des travailleurs et les activités de l'asbl ? M. PIETTE explique la situation telle qu'elle est à ce jour, à savoir que les deux travailleurs à ½ temps voient leurs salaires subventionnés à 80%, les 20% restants étant à charge de l'asbl

Maredret Animation, ce schéma prenant fin à partir du 31/07/2006. M. PIETTE constate que les deux employés ont fait du bon travail jusqu'à présent, de surcroît sans les outils nécessaires, puisque les travaux d'aménagement et d'équipement du bâtiment où ils doivent s'installer sont en cours. Le Bourgmestre précise encore que l'administration communale et l'asbl cherchent activement une autre source de financement ... Mme GILLES insiste sur le fait qu'il faut maintenir une cohérence entre les investissements consentis par la commune pour l'outil et le maintien d'un temps plein rémunéré. M. L'Echevin S. BOCART explique également qu'une approche a été faite du côté du Commissariat Général au Tourisme, que l'on se renseigne également au niveau de l'Europe et que ce que l'asbl débourse pour le paiement des 20% des salaires, c'est avec un autofinancement grâce à des bras bénévoles...